

C'est en décembre 1946 qu'on semble avoir arrêté ce qui restait à faire. Le conseil des ministres des Affaires étrangères, réuni à New-York, décidait que la prochaine réunion aurait lieu le 10 mars, à Moscou, et qu'on y étudierait les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche. Le conseil décidait en outre que les suppléants des ministres des Affaires étrangères se réuniraient à Londres, le 14 janvier, afin de préparer la voie aux ministres eux-mêmes.

A l'ouverture du Parlement, le 30 janvier, le ministre des Affaires extérieures (M. St-Laurent) nous apprenait ce qui s'était passé. Il semble qu'on ait invité le Canada, le 31 décembre 1946, à soumettre ses vues aux suppléants des ministres des Affaires étrangères. En plus d'observations écrites, le Canada aurait le privilège de soumettre verbalement des observations supplémentaires. Le ministre des Affaires extérieures voudra bien me reprendre si l'un ou l'autre des faits que j'expose n'est pas exact. Les suppléants des ministres des Affaires étrangères devaient faire rapport au conseil de l'étude qu'ils feraient des observations soumises par le Canada.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Pour répondre aux désirs de l'honorable député, je dois lui dire que ce n'est pas en décembre, mais le 4 janvier, que l'ambassadeur du Canada à Washington a reçu l'invitation en cause.

M. GREEN: Elle était datée du 31 décembre.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui.

M. GREEN: On la trouvera dans le hansard du 30 janvier dernier. On trouvera aux pages suivantes la formule que le Canada proposait en vue de faciliter la réunion des suppléants. Le Canada voulait, apparemment, que tous les Alliés participassent à la conférence. La déclaration du ministre n'est pas d'une clarté absolue sur ce point, mais la lecture du texte reproduit dans le hansard me fait croire qu'on avait cette intention. Le 17 janvier les suppléants ont invité le Canada à comparaître à Londres le 25 du même mois. Le 20 janvier, le Canada a demandé par lettre l'assurance que l'occasion lui soit fournie de discuter ses recommandations soit avec les suppléants, soit avec le conseil des ministres des Affaires étrangères. Nous constatons que certaines dépêches de presse ont été transmises le 23 janvier. L'une d'elles, émanant de la *Vancouver Province* avait pour titre "Le Canada s'abstiendra de participer aux négociations

[M. Green.]

de paix des Quatre Grands". Elle reproduisait la déclaration attribuée au ministre des Affaires extérieures:

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a catégoriquement déclaré que si le Canada n'obtenait pas l'assurance de prendre une part plus importante aux pourparlers, il se désintéresserait complètement des traités.

Le ministre fait un signe de dénégation, et j'en suis bien aise, car je serais surpris qu'un fonctionnaire du ministère eût fait une telle déclaration. Si qu'importe s'est exprimé ainsi, il a manqué de jugement. Nous lisons ensuite dans la dépêche de presse que l'Australie exige une représentation complète à toutes les séances du conseil des suppléants et réprovoque tout effort en vue de la conclusion d'une "paix dictée par les grandes puissances".

Vient ensuite les mots significatifs que voici:

La réclamation de l'Australie qui désire être placée sur le même pied que les Quatre Grands suscite une vive opposition de la part du sous-ministre des Affaires étrangères de Russie, Feodor T. Gousev.

Au cours des entretiens des suppléants, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne s'étaient montrés disposés à laisser les nations secondaires participer à tous les pourparlers. Le ministre de la Défense nationale n'a pas dit clairement cet après-midi s'il en était encore ainsi, c'est-à-dire si toutes les grandes puissances, sauf la Russie, acceptaient volontiers que le Canada et les autres nations participent aux délibérations.

L'hon. M. CLAXTON: Si je ne me suis pas exprimé clairement, je le regrette. C'est bien mon impression.

M. GREEN: C'est l'impression du ministre. Quoi qu'il en soit, le 25 janvier, le Canada ne s'est pas présenté devant les suppléants spéciaux, bien qu'on l'y ait invité. Le 29 janvier, on lui fit part que ceux-ci n'avaient pas le pouvoir de lui donner l'assurance demandée. Le 30 janvier, notre pays soumit un mémoire écrit à propos du traité avec l'Allemagne et, environ un mois plus tard, un autre mémoire sur le traité de paix avec l'Autriche.

Le très hon. M. ST-LAURENT: C'était encore à la suite d'une invitation. L'honorable député parle de mémoires. Il s'agissait de vues préliminaires, présentées comme telles.

M. GREEN: Nous voulons savoir à quoi nous en tenir.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui.

M. GREEN: Je remercie le ministre de sa rectification. De nouveau, je le signale, nous trouvons la Grande-Bretagne de notre côté. Le 27 février, c'est-à-dire la semaine dernière, une dépêche de presse émanant de Londres